

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....souhaite que mon enfant :

NOM - PRENOM :

mange à la cantine du Lycée VAN GOGH pour l'année scolaire 2017/2018.

Il sera donc **DEMI-PENSIONNAIRE** jusqu'au 6 juillet 2018 inclus, **et je m'engage à régler le montant dû, aux dates exigées par le service intendance.**

➤ **CHOIX DU FORFAIT**

Le choix du **forfait (5 jours, 4 jours ou 3 jours)** vous sera demandé le **15 septembre 2017** lorsque les **emplois du temps seront définitifs**. Cette inscription vous engagera pour l'année scolaire entière et le forfait ne pourra être modifié qu'en cas de changement d'emploi du temps.

En cas de force majeure, une demande écrite de dérogation pourra être présentée à Madame le Proviseur.

Sans cette autorisation, **le montant de la cantine restera dû.**

➤ **TARIF**

Le tarif annuel est modulé en fonction de la durée des trimestres, des stages et des vacances et calculé en appliquant la tarification au quotient familial (voir <https://www.iledefrance.fr/equitables>)

➤ **ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES BOURSIERS**

- Si le montant de la bourse attribuée est inférieur à celui de la demi-pension, la famille verse le complément.
- Si le montant de la bourse est supérieur à celui de la demi-pension, la famille n'effectue aucun versement et perçoit en fin de trimestre la différence entre le montant de la bourse et les frais de DP.

➤ **ACCES AU SELF**

Une carte de demi-pensionnaire, qui contrôle l'accès à la restauration, est remise en début d'année à chacun des élèves demi-pensionnaires des classes de seconde, et doit être conservée par l'élève jusqu'en terminale.

Elle doit être obligatoirement présentée à chaque passage au self service.

En cas de perte, elle pourra être remplacée moyennant 6.00 €.

LA DEMI-PENSION OUVRIRA LE MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Vu et pris connaissance le,

Signature des parents,